



Séance du Conseil d'établissement du 17 mai 2011 à 19h00
Compte rendu n° 7 - Présidence : Monsieur Augustin Perez

Présent-e-s :	Mesdames Géraldine STEINER, Martine BONVIN, Bernadette CHIUPPI et Monique TINGUELY, enseignantes Mesdames Laurence CASOT et Dominique GROS, Messieurs Olivier MORZIER et Serge BROQUARD, parents Monsieur Denis CHENEVARD, adjoint au Maire, commune de Jussy Monsieur Albert MOTTIER, Maire de la commune de Gy Monsieur Jean-François ACKERMANN, adjoint au Maire, commune de Presinge Monsieur Florio TOGNI, président de la commission scolaire de la commune de Meinier
Invitées :	Madame Suzanne SCHOEB, coordinatrice pédagogique pour l'établissement
Excusé-e-s :	Monsieur Alain CORTHAY, adjoint au Maire, commune de Meinier
Compte-rendu :	Madame Anne Moreno, secrétaire de l'établissement
Ordre du jour	Synthèse
HARMOS - PER MER	<p>Monsieur Perez commence par faire pour nous un bref historique du concordat HarmoS. Ce dernier a été élaboré par la Conférence Suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, c'est-à-dire par ses 26 directrice-teurs.</p> <p>En adhérant au concordat HarmoS, les cantons s'engagent à harmoniser les structures et les objectifs de la scolarité obligatoire, à abolir tout obstacle à la mobilité entre les cantons et à garantir la qualité et la perméabilité du système d'éducation en Suisse.</p> <p>Ce concordat est entré en vigueur le 1^{er} août 2009. Il a fallu attendre que dix cantons l'acceptent et cela a été le cas en avril 2009.</p> <p>Il faut savoir qu'avant son application chaque canton gérait son système scolaire selon ses propres lois. Cela posait de gros problèmes en cas de déménagement. Même la date d'entrée à l'école n'était pas la même et certains élèves perdaient ainsi une année scolaire.</p> <p>Les divers éléments découlant de l'harmonisation sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• la durée de la scolarité est harmonisée. Les enfants fréquenteront l'école primaire de la 1P à la 8P• La scolarité obligatoire reste de 11 ans, divisée en deux degrés : le primaire et le secondaire• En trois cycles, le cycle primaire I ou élémentaire de la 1^{ère} à la 4^{ème} primaire, le cycle primaire II ou moyen de la 5^{ème} à la 8^{ème} primaire et le cycle d'orientation de la 9^{ème} à la 11^{ème} CO• L'âge d'entrée à l'école est fixé à 4 ans révolu (d'ici au 31 juillet 2012).• Des programmes comprenant des niveaux standards de compétences sont mis au point en Langues, Mathématiques et Sciences de la Nature, Sciences de l'Homme et de la Société, Arts, Corps et Mouvement et Formation Générale• L'évaluation des niveaux standards est fixée en fin de 2P (4^{ème} HarmoS), 6P (8^{ème} HarmoS) et en fin de scolarité obligatoire 9^{ème} C.O. (11^{ème} HarmoS) pour la 1^{ère} langue (maternelle), la seconde langue (l'allemand) et en mathématiques et sciences.• Introduction de l'enseignement de l'anglais dès 2013 en 5P (7^{ème} HarmoS);• A Genève, en particulier, une demi-journée d'étude sera ajoutée à l'horaire actuel et le projet que ces heures soient placées le mercredi matin a été présenté au Grand-Conseil (un recours est possible par voie référendaire). Ce nouvel horaire vise à adapter le temps de travail de l'élève en fonction des nécessités d' HarmoS et à mettre en concordance les heures d'enseignement des écoliers genevois avec leurs homologues romands. <p>Lors de la Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique (CIIP) et parallèlement à ce concordat, les directeurs de l'enseignement primaire romand ont ratifié une convention scolaire romande. Elle a pour but de mettre en place l'harmonisation de la scolarité obligatoire mais aussi de créer un véritable espace de la formation romande</p>

	<p>Pour ce faire, a été créé un Plan d'Etudes Romand (PER) qui fixe les objectifs par cycle et les moyens pour y arriver. Avec le PER de nouveaux Moyen d'Enseignement Romand (MER) ont été élaborés, d'autres sont en cours d'élaboration. Beaucoup d'évolution, donc des changements conséquents, notamment dans les sciences humaines.</p> <p>Les degrés HarmoS concernés par le PER à la rentrée scolaire 2011-2012 sont les 1 P, 2P et 5 P. Puis de manière progressive en 2012-2013 les 3P et 6P. Enfin en 2013-2014 les 4P, 7P et 8P.</p> <p>Madame Suzanne SCHOEB, coordinatrice pédagogique pour l'établissement répond à vos questions :</p> <p>En cas de doubles degrés, la classe entière bénéficiera du PER. Il y aura probablement de nouveaux livrets scolaires pour tous les degrés. La note de F1 et F2 - communication et structuration - pourrait devenir unique pour le cycle élémentaire. Ces notes étant utilisées pour le passage au C.O. une période de transition sera également nécessaire.</p> <p>Pour les enseignants, rentrer dans le PER va occasionner une charge de travail. A Genève moins que d'autres cantons car ils travaillent déjà avec le Plan d'Études Romand.</p> <p>Les enseignants participent à des séances d'information et des formations sont proposées en fonction des besoins identifiés par l'enseignant ou l'école. Pour accompagner le changement, a eu lieu la récente mise en place du service de coordination pédagogique.</p> <p>Un sondage a également été fait afin de savoir qui était intéressé par l'enseignement de l'anglais. Ces enseignants doivent avoir au minimum le niveau B1 - selon le cadre européen commun de référence. Ils suivront une formation afin d'atteindre le niveau B2 pour l'entrée en vigueur en 2013.</p> <p>Nous remercions Madame SCHOEB pour son intervention. Elle revient volontiers à un autre conseil afin de répondre à d'autres questions.</p>
<p>2. Organisation des classes 2011-2012</p>	<p>Suite aux premières inscriptions pour la rentrée 2011-2012 l'établissement avait perdu 1 poste. Toutefois, la première organisation présentée à la Direction Générale n'étant pas viable sur le terrain, à savoir un triple degré à 28 élèves, cette difficulté a été prise en compte et le poste rendu.</p> <p>Les demandes de dérogation ont été intégrées, les mouvements à travers le canton enregistrés et l'organisation rendue au 16 mai 2011 est donc quasiment définitive.</p> <p>Les chiffres au 17 mai 2011 sont les suivants :</p> <p>MEINIER, 166 élèves dont 20 en 1^{ère} Infantile (futur 1P HarmoS) JUSSY, 102 élèves, dont 14 en 1^{ère} E (futur 1P H) GY, 41 élèves, dont 14 en 1^{ère} E (futur 1P H) PRESINGE, 38 élèves</p> <p>La classe d'accueil ouverte en cours d'année scolaire à Presinge, était tenue par une remplaçante. Dès la rentrée, c'est une titulaire de classe à 50% qui y a été affectée. Il s'agit de Madame Emmanuelle MONTANI. Madame Martine BONVIN, enseignante à l'école de Jussy depuis 1997, quitte l'enseignement pour prendre sa retraite. Mesdames MASSAROTTO et PORDES réduisent toutes deux leur taux et vont fonctionner en duo.</p> <p>Monsieur PEREZ a procédé à deux engagements d'enseignants à 100%. Il s'agit de Monsieur Dennis PFISTER qui vient de l'école des Boudines à Meyrin dans laquelle il a enseigné 14 ans en Division Moyenne. Il prendra une classe à l'école de Jussy. Monsieur Patrick GALSTER enseigne également depuis 14 ans et a aussi été directeur ad intérim de l'établissement des Allobroges. Il prendra une classe à l'école de Meinier.</p>
<p>3. Vie des écoles MEINIER</p>	<p>Le 7 juin 2011 la fête du livre et inauguration de la bibliothèque avec la participation du P'tit Gourmand. Un courrier détaillé destiné aux parents suivra. Grâce à des dons de livres et à l'appui financier de l'APEM et de la commune la bibliothèque propose de nombreux ouvrages. Les enfants empruntent d'une semaine à l'autre mais un contrôle rigoureux s'impose à l'aide des petites cartes. Le 4 juin 2011, sous la tente, le troc parents & enfants organisé par l'APEM.</p>

<p>JUSSY</p> <p>GY-PRESINGE-JUSSY</p> <p>GY</p>	<p>La bibliothèque a également été inaugurée. Une maman d'élève actuellement en formation de Spécialiste HES en information documentaire propose son projet d'informatisation. Elle pourrait faire son stage à la bibliothèque de l'école. Son projet devra être validé afin qu'elle puisse le faire valoir comme stage auprès de son école. La Mairie de Jussy est très favorable.</p> <p>Une fois le fichier créé il sera beaucoup plus facile de faire des emprunts, de choisir un livre ou un thème.</p> <p>A été abordée l'éventualité de la fréquentation de la bibliothèque par les communes de Gy et de Presinge. Nous rappelons que le bibliobus se rend mensuellement dans toutes les communes de l'établissement.</p> <p>Madame GROS transmet les remerciements des parents à l'équipe enseignante et à la commune pour la journée accro branche.</p> <p>Dans le cadre du projet d'école, dont le thème est "la forêt", un rallye enfants et parents dans les bois de Jussy est prévu le 18 juin 2011. Serait-il possible de faire ouvrir les sanitaires de la maison des bois? 375 personnes sont attendues réparties en groupes parents & enfants des trois écoles.</p> <p>Dans le cadre du 400ème anniversaire du temple de Gy, l'école de Presinge confirme sa participation et produira des dessins. L'école de Gy fera également des dessins et va produire des panneaux. Le 25 juin 2011 au matin aura lieu l'inauguration des nouveaux immeubles.</p> <p>En ce qui concerne la fête des promotions, Monsieur PEREZ se rendra le matin aux promotions de Gy puis de Jussy, et l'après-midi à celles de Meinier.</p>
<p>5. Divers</p> <p>MEINIER</p> <p>JUSSY</p> <p>GY - PRESINGE</p>	<p>Une réunion a déjà eu lieu au sujet des aménagements du préau. Deux enseignants étaient présents ainsi que l'APEM. Un projet a été remis à la commune pour lequel nous attendons une réponse.</p> <p>Beaucoup de réactions en relation avec l'objectif 1 du projet d'établissement - optimiser l'aide aux élèves en difficulté - et la réalité du terrain. Les parents regrettent le manque de solution individuelle, la perte du poste d'Enseignante Chargée du Soutien Pédagogique (ECSP) et le fait que l'appui ne soit donné qu'après les heures d'école.</p> <p>M. PEREZ rappelle les divers modes de collaboration entre enseignants, avec les Maîtres Spécialistes. Cela permettant de travailler en demi-classe ou par degré.</p> <p>Le fonctionnement de l'établissement devrait pouvoir être mis au bénéfice de toutes les écoles. Pourquoi ne pas intégrer des élèves de Jussy dans les groupes de Meinier, ou changer le fonctionnement en module d'appui.</p> <p>Il y a deux types d'études surveillées, soit celui où ils font les devoirs et celui destiné à l'appui. Sur le lieu d'études, les élèves font leurs devoirs, sous la surveillance d'une remplaçante.</p> <p>Le type appui est destiné aux enfants en difficulté. Il est proposé aux parents et les élèves sont intégrés par les enseignants et fonction des thèmes abordés. Le nombre d'élèves y est limité. M. PEREZ pense que tous les élèves en difficulté ont pu y participer.</p> <p>Monsieur MOTTIER nous rend attentif aux effectifs en relation avec les transports en bus entre les deux écoles.</p>
<p>Prochain Conseil</p>	<p>Le mardi 4 octobre 2011 à 19 heures à la Mairie de Presinge.</p> <p>A cette occasion, nous rencontrerons les nouveaux représentant-e-s des communes.</p>

Séance levée à 20h20 AM/29 juin 2011

**Pour tout courrier électronique à Monsieur Serge BROQUARD
représentant des parents des écoles de Gy et Presinge :**

sbroquard@bluewin.ch